



RÈGLEMENT - ÉDITION DU 14 JUIN 2024

Article 1 : L'événement

Les Jeux de la Diversité, ci-après dénommée « La Manifestation » est ouverte à toutes les entreprises, quelle que soit leur forme juridique, ainsi qu'aux institutions, organisations et associations de toutes natures, étudiant.e.s, scolaires, demandeur.euse.s d'emploi et particuliers.

Lieu de la Manifestation : Parc François Mitterrand et la salle omnisports, Saint-Etienne

Date de la Manifestation : Vendredi 14 juin 2024

Ouverture Job Dating : de 9H00 à 12H00

Ouverture du Village RSE : de 9H00 à 15H00

Retrait des dossards : À partir de 11H30 à l'espace entreprise

Échauffement collectif : 13H45

Horaire de départ des activités physiques (courses à pied et parcours de marche) : 14H00

Remise des récompenses : 16H00

Fin de l'événement : 16H30

Article 2 : Les parcours de course et de marche

Dans le cadre de La Manifestation, les courses suivantes sont proposées aux participant.e.s, sur trois distances distinctes :

2,5 kilomètres marche (1 boucle)

5 kilomètres marche (2 boucles)

5 kilomètres course (2 boucles)

10 kilomètres course (4 boucles)

Les courses de 5 et 10 kilomètres seront chronométrées.

Les parcours de marche ne seront pas chronométrés par l'organisateur.

Courir torse nu est interdit.

Ravitaillement :

Deux stands de ravitaillement seront mis à disposition des participant.e.s à FACE Loire (milieu de boucle) et à l'arrivée des parcours pris en charge par l'organisateur.

Article 3 : Procédure d'inscription à la manifestation

L'inscription se fera exclusivement en ligne sur la plateforme dédiée à l'événement :

Les participant.e.s pourront s'inscrire jusqu'au vendredi 7 juin 2024 : <https://jeuxdeladiversite.fr/saint-etienne/>



Un événement organisé par

Article 4 : Conditions de participation

Toute personne majeure ou mineure peut s'inscrire à l'événement, sous réserve du respect des dispositions suivantes :

Tout engagement est strictement nominatif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, de même que la personne directement impliquée dans l'accident.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Pour les athlètes en fauteuil, le port du casque est fortement conseillé. Le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage.

En cas de volonté de participation de personnes mineures, accès et inscriptions sont autorisés sous réserve d'être en possession d'une autorisation parentale, permettant l'inscription à une activité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect des dispositions du présent article, de quelque nature qu'il soit.

A. Certificats médicaux :

Un certificat médical ou une décharge de responsabilité est requis pour les parcours de course à pied (5 et 10 kilomètres). Dans le cas où le/la participant.e ne souhaite pas fournir un certificat médical, le document «Décharge de responsabilité» devra être retourné signé, mentionnant que le/la participant.e concerné.e renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association en cas d'accident et / ou de blessures se produisant lors de sa participation à l'événement «Les Jeux de la Diversité».

Pour les parcours de marche et les activités sportives, l'association FACE Loire se décharge de toute responsabilité en cas d'accident et / ou de blessure : il appartient au/à la participant.e de souscrire personnellement une assurance responsabilité civile.

Le / la participant.e engage sa responsabilité personnelle et financière en cas de dégradation volontaire qu'il/ elle pourrait occasionner durant sa participation à l'événement «Les Jeux de la Diversité».

B. Droit d'inscription :

Frais d'engagement : 25 € par participant.e

Gratuit pour les demandeur.euse.s d'emploi, les étudiant.e.s sur présentation d'un justificatif.

Ce prix comprend :

Le dossard (course ou marche)

Le t-shirt officiel des Jeux de la Diversité

L'accès au Village RSE

Le ravitaillement

Tout règlement doit être effectué par le biais de la plateforme d'inscription.

Dernier délai d'inscription : vendredi 7 juin 2024 à 00h00

Il y aura une possibilité de se restaurer sur place par le biais de la présence de foodtrucks à partir de 11h30 pour une restauration rapide ou un coupe-faim.

C. Retrait des dossards

Le retrait des dossards se déroulera à l'accueil de la salle omnisports ou à l'espace rencontre association/entreprise selon votre statut le jour de l'évènement, le vendredi 14 juin 2024 à partir de 11H30.

D. Acceptation du présent règlement

L'inscription à La Manifestation implique l'adhésion au présent règlement.

Article 5 : Classement et récompenses

À l'arrivée des courses et des parcours de marche, une zone d'accueil sera positionnée permettant aux participant.e.s de se détendre, et de se restaurer.

Des cérémonies de remise de prix auront lieu dès la fin des différentes activités physiques. Aucune récompense en numéraire ne sera attribuée aux participant.e.s.

Classements distingués :

Le 1er homme et la 1ère femme au scratch sur le 2,5 kilomètres marche

Le 1er homme et la 1ère femme au scratch sur le 5 kilomètres marche

Le 1er homme et la 1ère femme au scratch sur le 5 kilomètres course

Le 1er homme et la 1ère femme au scratch sur le 10 kilomètres course

L'organisation remettra ainsi 8 médailles aux participant.e.s arrivant selon les conditions citées ci-dessus.

Classement des organisations :

3 équipes seront récompensées par des trophées, selon leur engagement qui prendra en compte :

Présence sur le Job Dating

(1 stand = 10 points)

Le nombre de participant.e.s à l'épreuve sportive (course ou marche) :

(Organisation de moins de 20 salariés : nombre de participants = nombre de point x3)

Organisation de 20 à 50 salariés : nombre de participants = nombre de point x2

Organisation de plus de 50 salariés : nombre de participants = nombre de point x1)

Présence sur le Village RSE

(1 stand = 10 points)

Article 6 : Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (*papiers, emballages plastiques, etc.*) sur le parcours.

Des poubelles seront mises à disposition des participant.e.s au départ et à l'arrivée. Elles devront être impérativement utilisées par les participant.e.s qui devront conserver les déchets et emballages et les déposer dans les lieux signalés par l'organisation. Toute infraction à ce point de règlement pourra entraîner la mise hors course du/de la participant.e.

Article 7 : Annulation de la manifestation - remboursement - ajournement

Afin d'assurer la sécurité des participant.e.s, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, de stopper La Manifestation ou de l'annuler.

Les frais d'inscription pourront être remboursés par l'organisateur en cas d'annulation totale de l'événement. L'organisateur se réserve également le droit d'ajourner La Manifestation et de déplacer son lieu. Toute modification de date ou de lieu sera annoncée par l'organisateur dans les plus brefs délais sur son site internet. Avant de prendre des engagements importants pour participer à La Manifestation (*dépenses, frais d'hébergement, voyage, etc.*), la société participante et ses inscrit.e.s sont tenus de consulter le site internet ou de se renseigner auprès de l'organisateur le jour de La Manifestation.

En cas d'ajournement de La Manifestation, les sommes versées restent valables pour la nouvelle date de La Manifestation.

Article 8 : Sécurité et soins

A - Voies utilisées : La Manifestation se déroule en grande partie sur la voie verte. Le parcours empruntera des voies bétonnées ou non (chemins de terre, allées, parcs, etc.). Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, hormis ceux de l'organisation.

B - Dispositif de secours : La sécurité sera assurée par des bénévoles au départ, à l'arrivée et sur l'intégralité du parcours. Des professionnel.le.s de secours sont engagé.e.s pour assurer les soins en cas d'accident.

C - Sécurité matérielle : Un vestiaire situé au sein de la salle omnisports sera mis à disposition, sous la surveillance de bénévoles, sera proposé aux participant.e.s afin que chacun.e puisse y déposer ses affaires, ces dernières devant être rassemblées dans un sac.

Compte tenu du contexte sanitaire, il ne sera pas possible d'accéder aux vestiaires.

Néanmoins, la société organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participant.e.s pendant l'événement. Il incombe en conséquence à chaque participant.e, s'il/elle l'estime nécessaire, de souscrire à une assurance spécifique.

Dans le cadre des courses et marche la distanciation préconisée à la date de La Manifestation devra être respectée.

Les conditions préconisées ci-dessus pourront évoluer en fonction des directives gouvernementales au moment de la manifestation.

Article 9 : Philosophie et l'épreuve et règles sportives

La Manifestation «Les Jeux de la Diversité» se veut avant tout être une épreuve conviviale dont les mots d'ordre sont : égalité, cohésion, inclusion, respect et solidarité.

Ce rassemblement est un outil en résonance avec les enjeux de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) du club d'entreprises FACE Loire, permettant ainsi aux participant.e.s de vivre un moment de partage.

Néanmoins, différents classements viendront matérialiser les performances pour que chaque participant.e puisse y trouver son compte. Aussi, chaque participant.e s'engagera à accomplir la distance de l'itinéraire déterminé par l'organisateur et devra suivre impérativement les indications des services de sécurité, des signaleur.euse.s et de l'organisateur.

En outre, il/elle s'engagera à respecter les décisions des responsables et du pôle médical, au cas où il/elle devrait quitter l'épreuve. Les participant.e.s disposeront d'un temps maximum de 2h depuis le départ du/de la participant.e pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Passé ce délai, le parcours ne sera plus sécurisé. Le/la participant.e sera alors déclaré.e avoir abandonné.

Article 10 : Propriété intellectuelle

La société participante veillera à ce qu'elle-même et les participant.e.s respectent les dispositions suivantes :
Interdiction d'exploitation, sous toute forme et pour quelque usage que ce soit hors le strict cadre de l'exploitation au sein du cercle de famille, de photos ou films représentant en tout ou partie La Manifestation «Les Jeux de la Diversité» ;

Interdiction de distribuer et/ou vendre aux participant.e.s et/ou à tous tiers tous produits et/ou services à l'occasion de La Manifestation «Les Jeux de la Diversité» ;

Interdiction de déployer pendant La Manifestation «Les Jeux de la Diversité» un quelconque marquage tels que banderoles, panneaux, vêtements, objets publicitaires volumineux porteurs d'une quelconque marque. Toute référence à La Manifestation «Les Jeux de la Diversité» ainsi que toute utilisation par la société participante du logo, de celui de l'organisateur ou de tout autre signe distinctif relatif aux courses ainsi que toute utilisation de termes tels que «Fournisseur», «Partenaire», «Sponsor», «Parrain» des courses sont strictement interdites.

La méconnaissance des présentes dispositions pourra entraîner l'annulation des inscriptions et le paiement immédiat d'une indemnité fixée à 10% du montant des inscriptions demandées par la société, sans préjudice des indemnités complémentaires que l'organisateur pourrait être amené à demander pour la réparation des préjudices subis.

Article 11 : Droit à l'image

Lors de sa participation à la manifestation «Les Jeux de la Diversité», chaque participant.e autorise expressément l'organisateur de l'événement et ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix dans le cadre de son parcours sur le Job Dating, le Village Diversité et les activités physiques prévu.e.s ce jour, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'événement et ce, sur tout support, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 12 : Litiges - responsabilités

Le présent règlement est régi par le droit français. Toute réclamation devra être faite par écrit, en rappelant le nom et prénom du/de la participant.e et adressée à FACE Loire (20 rue de la Presse, 42 000 Saint-Etienne) dans un délai de cinq (5) jours calendaires après la date de l'événement. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

En cas d'incident survenu sur le parcours ou dans l'enceinte du Parc François Mitterrand et la salle omnisports, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable des dommages causés par les participant.e.s. La responsabilité de ces dommages incombera alors au/à la participant.e ou à sa société, tenue responsable des inscriptions et du nom inscrit pour chaque participant.e lors de l'inscription.

Article 13 : Engagement caritatif

Les fonds récoltés lors de cette journée permettront le développement des activités de l'association FACE Loire, dans le domaine de la lutte contre l'exclusion et les discriminations.

Ce règlement sera obligatoirement lu et approuvé par chaque participant.e.s lors de leur inscription sur la plateforme de l'événement. Il sera également disponible sur le site internet de FACE Loire et diffusé à tout.e.s les participant.e.s de La Manifestation par emailing quelques jours avant l'événement.



INFORMATIONS ET CONTACT :

FACE Loire

christian.brun@fondationface.org
06 38 93 92 95

Un événement organisé par

